

BCRH & Associés

Audit & Conseil

GOUR MEDICAL SA

Société Anonyme au capital de 303 816,39 €
5, rue de la Castiglione
75001 Paris

RCS PARIS 833 663 172

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société GOUR MEDICAL SA,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GOUR MEDICAL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par une perte de 214 407 €. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondements de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Continuité d'exploitation :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par vote société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard des difficultés pesant sur elle.

- Autres aspects relatifs à l'établissement des comptes annuels :

Plus globalement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

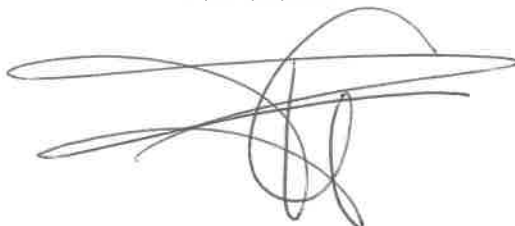
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 juillet 2020

BCRH & Associés

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

Paul Gauteur



Bilan et compte de Résultat

GOUR MEDICAL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres immobilisations incorporelles	91 566,00	17 383,14	74 182,86	55,32		
Autres immobilisations financières					302,40	0,65
TOTAL (I)	91 566,00	17 383,14	74 182,86	55,32	302,40	0,65
Actif circulant						
Marchandises	16 311,00		16 311,00	12,16		
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 091,30		14 091,30	10,51	15 128,16	32,36
. Autres	21 075,37		21 075,37	15,72		
Valeurs mobilières de placement	100,00		100,00	0,07	100,00	0,21
Disponibilités	3 370,36		3 370,36	2,51	30 584,96	65,43
Charges constatées d'avance	4 009,63		4 009,63	2,99	630,00	1,35
TOTAL (II)	58 957,66		58 957,66	43,97	46 443,12	99,35
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	951,89		951,89	0,71		
TOTAL ACTIF (0 à V)	151 475,55	17 383,14	134 092,41	100,00	46 745,52	100,00

GOUR MEDICAL

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2019		31/12/2018	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 303 816,39)	303 816,39	226,57	262 001,00	560,49
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	417 778,11	311,56	148 490,30	317,66
Report à nouveau	-1 167 195,07	870,43	-1 020 712,75	N/S
Résultat de l'exercice	-214 407,09	159,89	-146 482,32	313,35
TOTAL (I)	-660 007,66	492,19	-756 703,77	N/S
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	951,89	0,71		
TOTAL (III)	951,89	0,71		
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	696 933,89	519,74	701 433,60	N/S
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 894,13	64,06	76 547,05	163,75
Dettes fiscales et sociales				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 082,82	3,04		
TOTAL (IV)	786 910,84	586,84	777 980,65	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	6 237,34	4,65	25 468,64	54,48
TOTAL PASSIF (I à V)	134 092,41	100,00	46 745,52	100,00

GOUR MEDICAL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	5 782,51		5 782,51	100,00			5 782	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	5 782,51		5 782,51	100,00			5 782	N/S
Autres produits			309,11	5,34	1 539,94	100,00	-1 230	79,91
Total des produits d'exploitation (I)			6 091,62	105,34	1 539,94	100,00	4 552	295,78
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			22 483,50	388,84			22 483	N/S
Variation de stock (marchandises)			-16 311,00	-282,09			-16 311	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 836,00	31,75			1 836	N/S
Autres achats et charges externes			194 041,93	N/S	132 146,39	N/S	61 895	46,84
Impôts, taxes et versements assimilés					157,00	10,20	-157	-100,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations			17 383,14	300,64			17 383	N/S
Autres charges			114,63	1,97	89,99	5,78	25	28,09
Total des charges d'exploitation (II)			219 548,20	N/S	132 393,38	N/S	87 155	65,83
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-213 456,58	N/S	-130 853,44	N/S	-82 603	-63,12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Autres intérêts et produits assimilés			1,38	0,02			1	N/S
Différences positives de change					13,99	0,84	-13	-100,00
Total des produits financiers (V)			1,38	0,02	13,99	0,84	-12	-92,30
Dotations financières aux amortissements et provisions			951,89	16,45			951	N/S
Intérêts et charges assimilées					15 498,94	N/S	-15 498	-100,00
Différences négatives de change					143,93	9,29	-143	-100,00
Total des charges financières (VI)			951,89	16,45	15 642,87	N/S	-14 691	-93,91
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-950,51	-16,42	-15 628,88	N/S	14 678	93,92
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-214 407,09	N/S	-146 482,32	N/S	-67 925	-46,36
Total des produits exceptionnels (VII)								
Total des charges exceptionnelles (VIII)								
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)								
Total des Produits (I+III+V+VII)			6 093,00	105,38	1 553,93	100,91	4 540	292,34
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			220 500,09	N/S	148 036,25	N/S	72 464	48,95
RÉSULTAT NET			-214 407,09	N/S	-146 482,32	N/S	-67 925	-46,36
			<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires) la date de l'établissement des dits comptes annuels et des règlement du Comité de Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été maintenu pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, compte tenu des actions entreprises et de l'engagement de soutien financier accordé par le principal associé de la société pour une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques, sites internet	3 ans
---	--------------

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Autres immobilisations incorporelles			91 566
TOTAL			91 566
Prêts et autres immobilisations financières	302		
TOTAL	302		
TOTAL GENERAL	302		91 566

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Autres immobilisations incorporelles			91 566	
TOTAL			91 566	
Prêts et autres immobilisations financières	302			
TOTAL	302			
TOTAL GENERAL	302		91 566	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles		17 383		17 383
TOTAL				
TOTAL GENERAL		17 383		17 383

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	17 383				
TOTAL					
TOTAL GENERAL	17 383				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour pertes de change		952		952
TOTAL GENERAL		952		952
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		952		

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	14 091	14 091	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Débiteurs divers	21 075	21 075	
Charges constatées d'avance	4 010	4 010	
TOTAL GENERAL	39 176	39 176	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	85 894	85 894		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	4 083	4 083		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Groupe et associés	696 934	696 934		
TOTAL GENERAL	786 911	786 911		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	696 934			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 21 075)	21 075
TOTAL	21 075

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 436
TOTAL	17 436

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	4 010	
TOTAL	4 010	

Ecarts de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances				
- Sur dettes financières	951,89		951,89	6 237,34
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	951,89		951,89	6 237,34

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 868 124	0,09
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	457 753	0,09
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 325 877	0,09

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	5 783
TOTAL	5 783

Répartition par marché géographique	Montant
France	5 783
TOTAL	5 783